

ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

1. Renseignements généraux sur l'établissement :

Raison sociale : TECHNICO FLOR

Nom du dirigeant : François Patrick SABATER

Adresse site : Parc d'activités de Fontvieille – Route des 4 Saisons, Allauch

Code Postal : 13190

Adresse du siège : Parc d'activités de Fontvieille – Route des 4 Saisons, Allauch

Numéro de téléphone :

Numéro SIRET : 32407397200055

Numéro SIRET du siège : 32407397200055

Code NAF : 20.53Z

Nombre de salariés : 50 à 99 salariés

Propriétaire : Oui

Numéro contrat eau distribution publique : Siège social : 1226481 (incendie) /
1226504 (EP) ; Bâtiment Usine : 6398183 (incendie) / 6355065 (EP)

Consommation annuelle :

ICPE : OUI/~~NON~~

Si OUI, rubrique(s) ICPE :

à déclaration : N°1434-1b / N°1436-2 / N°1450-2 / N°4120-2b / N°4130-2b / N°4510-2

2. Prescriptions techniques particulières :

Le contrôle de l'établissement, réalisé le 28/05/2024 en présence de Véronique DUMAZERT (SERAMM) et Quentin LE CALVEZ (MAMP), a permis d'établir les prescriptions techniques suivantes :

Nature du rejet	Prétraitement			Gestion des déchets	
	Prétraitement existant	Entretien du prétraitement	Vérification du bon fonctionnement (analyses chimiques, tests, etc)	Déchets dangereux générés	Filaire d'élimination
Lavage des cuves de fabrication, marmites, mélangeurs et ustensiles ; Lave-vaisselle ; Lavage des sols	Déshuilage par un « séparateur à graisse » avec débourbeur en inox et colonne de vidange (TN 15)	Entretien complet 3 fois par an en janvier, mai et septembre	2 Bilans 24h / an planifiés en mars et novembre, en période d'activité normale ; échantillons sur prélèvements asservis au débit mesuré ; Paramètres : pH, DBO5, DCO, MES, Nk, Ptot, MEH/SEH, HCT, Phénols, Chrome, Cuivre, Manganèse, Fer, AOX, DEHP	Huiles, boues, hydrocarbures, solvants	☐ Aucune ☐ Déchèterie ☐ DIB* ☒ DIS**

*DIB (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

**DIS (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en vigueur.

La liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés sera tenue à la disposition

des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire.

Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur ou, à défaut de la réglementation, respecter les principes élémentaires de précautions.

3. Traçabilité documentaire

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire, les éléments suivants :

- Volumes annuels d'eau potable ou eau brute consommée et d'eaux usées rejetées dans le réseau public d'assainissement (présentation des factures d'eau si nécessaire),
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes.